

La *Newfoundland Light and Power Company Limited* possède sept usines d'énergie hydro-électrique, d'une puissance globale de 55,400 h.p. Elle alimente la ville de St-Jean ainsi que celle de Bell-Island et les entreprises d'extraction du fer qui y sont établies.

L'*United Towns Electric Company Limited* exploite huit usines, dont cinq à la baie Conception, deux dans la péninsule de Burin et une à Trinity-Bay. Elle vend de l'électricité aux collectivités des péninsules d'Avalon et de Burin. La *West Coast Power Company*, filiale de l'*United Towns Electric Company*, maintient une usine sur le ruisseau Lookout, tributaire du ruisseau Flat-Bay, lequel se déverse dans la baie Saint-Georges.

L'*Iron Ore Company of Canada* exploite une usine aux rapides Menihék, sur la rivière Ashuanipi, au Labrador. L'usine possède une installation initiale de 12,000 h.p. et il est pourvu à l'addition de deux nouveaux groupes. Elle dessert le centre minier de minerai de fer de la *Iron Ore Company* près du lac Knob.

Deux petites sociétés, la *Clarenville Light and Power Company* et l'*Union Electric Light and Power Company Limited*, exploitent des usines à Clarenville, à Port-Union et à Trinity.

On trouvera, p. 577, des renseignements concernant les nouvelles installations en cours de construction ou récemment achevées.

**Île-du-Prince-Édouard.**—La superficie de l'Île-du-Prince-Édouard n'est que de 2,184 milles carrés et trois sur quatre de ses habitants vivent à la campagne. L'énergie électrique doit, en conséquence, être distribuée à des régions rurales à population assez dense et parsemées d'une foule de petites municipalités. La topographie de l'île ne se prête guère à la production d'énergie hydro-électrique. En effet, les rivières sont courtes, leurs bassins sont exigus et le terrain est sensiblement plat. L'énergie électrique provient, principalement, d'installations thermiques et diesel utilisant du combustible importé.

La centrale de Charlottetown, appartenant à la *Maritime Electric Company Limited*, fournit les trois quarts de la consommation totale d'énergie de la province (44,296,160 kWh) au moyen d'un réseau de 11,000 kW en charge maximum. La centrale comprend six turbines à vapeur totalisant 22,365 kW. En 1956, la compagnie a desservi 11,565 consommateurs urbains et ruraux au moyen de ses propres lignes de distribution (800 milles) ainsi qu'un autre groupe de 1,363 consommateurs ruraux au moyen de lignes (310 milles) appartenant au gouvernement provincial et reliées à la centrale. La ville de Summerside est reliée à Charlottetown par une ligne de 33 kV et achète à la compagnie environ 5 millions de kWh par an.

Deux autres installations fournissent le reste de la consommation totale. La centrale de la ville de Summerside compte neuf moteurs diesel, d'une puissance globale de 2,835 kW, qui produisent 7,700,040 kWh par an. La centrale dessert 1,996 abonnés à Summerside ainsi que 1,244 clients ruraux au moyen de 132 milles de ligne. En plus, la centrale fournit 520,000 kWh à la *Scales Hydro Electric Company Limited* ainsi que 470,000 kWh à la *Maritime Electric Company Limited* au moyen de liaisons d'interconnexion.

La *Scales Hydro Electric Company Limited* exploite une petite centrale à Freetown, sur la rivière Dunk. La centrale a une puissance de 250 kW, dont 175 kW d'origine hydraulique; le reste est produit au moyen de moteurs diesel. Elle fournit 453,000 kWh d'énergie par an et dessert 681 consommateurs de la région, au moyen de 29 milles de ligne de distribution.

**Nouvelle-Écosse.**—La *Nova Scotia Power Commission* a été créée, en 1919, en vertu d'une loi spéciale. La Commission a pour fonction de fournir l'électricité par les moyens les plus économiques. La loi de l'électrification rurale de 1937 a grandement facilité le service de détail. Elle assure l'aide financière nécessaire pour équilibrer le coût et le revenu des extensions approuvées par le gouverneur en conseil. En 1941, une modification de la loi a autorisé la Commission, subordonnement à l'approbation du gouverneur en conseil, à réglementer et à contrôler la production, la transmission, la distribution, la vente et l'usage de l'électricité dans la province. Des investigations se poursuivent dans la province par les soins du gouvernement fédéral, d'accord avec la Commission. Cependant, la